



Intrusion de la police à mon domicile en mon absence

Par **Coralie88**, le **30/04/2019** à **18:12**

Ce matin, je rentre chez moi après avoir emmené mes enfants à l'école. Je trouve 3 policiers en train de fouiller ma cave. Explication : un voisin, croyant avoir entendu une alarme, leur a demandé d'intervenir, craignant un cambriolage ; ils ont pu rentrer par la baie vitrée du salon que j'avais laissée ouverte d'un centimètre.

Interloquée et demandant des comptes, je m'entends dire des réflexions désagréables du type "Vous n'aimez pas la police", "Vous auriez été bien contente de nous voir en cas de cambriolage".... Le tout sur un ton agressif.

Le pire, un agent regarde autour de lui et déclare que ma maison n'est pas bien entretenue. Il me menace de faire un signalement auprès de l'aide sociale à l'enfance.

Dans quelle mesure ces agents ont-ils le droit de pénétrer chez moi sans ma présence, de fouiller mes affaires et de porter un tel jugement sur ma maison ? Dois-je craindre un signalement pour mes enfants ?

Merci de m'aider...

Par **Visiteur**, le **30/04/2019** à **19:53**

Bonjour

La force publique a le droit pour prévenir tout danger potentiel.

Les remarques...pas très futé de la part de l'agent.

Un signalement est possible si l'entretien de votre maison peut être préjudiciable pour la santé de vos petits. Par exemple insalubrité et humidité dangereuses pour eux...

J'ai eu une voisine à qui cela est arrivé, pas de vaisselle ni ménage, des affaires et des cartons partout, elle passait sa journée sur son ordi. Elle n'a récupéré ses enfants qu'au bout de 2 mois.

Mais si ce n'est pas le cas, vous ne risquez rien du tout.

Par **Coralie88**, le **30/04/2019** à **21:21**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse, efficace et rassurante :)

Cordialement